

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 19/09/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>	
EOLE - ACQUISITION DES PARCELLES C N°5, 15 ET 1016, SISES LA VALLEE, LA CROIX FOIRET ET 17 RUE GEORGES DESCHAMPS A MEZIERES-SUR- SEINE AUPRES DE LA SOCIETE SAFRAN	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 19/09/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 118

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 15

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CONTE Karine a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
DUMOULIN Cécile a donné pouvoir à GAULARD Didier
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
RIPART Jean-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël

SIMEONI Christophe a donné pouvoir à SOUSSI Elsa
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 2

CHARBIT Jean-Christophe, POURCHE Fabrice

Absent(s) non excusé(s) : 6

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, EL ASRI Sabah, PIERRET Dominique

129 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LÉGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

3 NE PREND PAS PART :

DAZELLE François, HONORE Marc, LEBOUIC Michel

EXPOSÉ

La SNCF pilote le projet Eole portant prolongation de la ligne du RER E entre la gare d'Hausmann Saint-Lazare et celle de Mantes-la-Jolie.

En parallèle, la Communauté urbaine mène l'opération d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) d'Épône-Mézières et de requalification du quartier de la gare. Cette opération s'inscrit dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Quartier de la gare d'Épône-Mézières ».

L'opération portée par la Communauté urbaine prévoit, entre autres, la création d'un nouveau quartier avec près de 720 logements, des bureaux, des commerces et des équipements publics.

L'aménagement du parking provisoire du PEM, au 3^{ème} trimestre 2026, nécessite l'obtention de la maîtrise du foncier ci-dessous cadastré, et appartenant à la société Safran :

Section	Numéro	Adresse/Lieudit	Commune	Contenance (m ²)
C	5	La Vallée	Mézières-sur-Seine (78970)	4 441
	15	La Croix Foiret		678
	1016	17 rue Georges Deschamps		13 970
Total				19 089

À la suite des négociations entamées le 20 juillet 2020 par l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), agissant pour le compte de la Communauté urbaine, la société Safran a, par courrier du 18 novembre 2020, donné son accord de principe pour la vente de son ancien site industriel, déconstruit et dépollué (pour un usage industriel) pour un montant de 1 500 000 €HT.

En date du 6 décembre 2024, la Direction Nationale d'Interventions Domaniales a estimé la valeur vénale des immeubles susmentionnés à 1 500 000 € (hors taxes, droits et frais de mutation).

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrés section C n°5 d'environ 4 441 m², sise La Vallée, n°15 d'environ 678 m², sise La Croix Foiret, et n°1016 d'environ 13 970 m², sise 17 rue Georges Deschamps, à Mézières-sur-seine, auprès de la société Safran,
- de dire que l'acquisition aura lieu moyennant le prix de 1 500 000 € (hors taxes, droits et frais de mutation),
- de dire que les frais de mutation seront à la charge de la Communauté urbaine,
- d'incorporer les emprises foncières à acquérir au domaine privé communautaire,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, dont l'acte authentique, et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ajouter que les dépenses seront imputées au Budget principal, fonction 515, nature 2111, opération 22QGEMEZ, antenne 8244, pour un montant prévisionnel de 1 500 000 € (le cas échéant, augmenté des taxes, droits et frais de mutation).

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-20 et L. 5211-37,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 1111-1, L. 1212-1 et L. 3221-1,

VU le code général des impôts,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020-01-16_01 du 16 janvier 2020 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

VU le courrier d'offre adressé à la société SAFRAN, en date du 20 juillet 2020, par l'EPFIF agissant pour le compte de la Communauté urbaine,

VU le courrier du 18 novembre 2020 portant accord de la société Safran,

VU l'avis de la Direction nationale d'interventions domaniales sur la valeur vénale des biens en date du 6 décembre 2024,

VU l'extrait du plan cadastral, tel qu'annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Aménagement du territoire le 16 septembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrés section C n°5 d'environ 4 441 m², sise La Vallée, n°15 d'environ 678 m², sise La Croix Foiret, et n°1016 d'environ 13 970 m², sise 17 rue Georges Deschamps, à Mézières-sur-seine, auprès de la société Safran.

ARTICLE 2 : DIT que l'acquisition aura lieu moyennant le prix de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros) (hors taxes, droits et frais de mutation).

ARTICLE 3 : DIT que les frais de mutation seront à la charge de la Communauté urbaine.

ARTICLE 4 : INCORPORE les emprises foncières à acquérir au domaine privé communautaire.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, dont l'acte authentique, et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 : AJOUTE que les dépenses seront imputées au Budget principal, fonction 515, nature 2111, opération 22QGEMEZ, antenne 8244, pour un montant prévisionnel de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros) (le cas échéant, augmenté des taxes, droits et frais de mutation).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le	01 OCT. 2025	01 OCT. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :		
Exécutoire le :	01 OCT. 2025	
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification		
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles		
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).		

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 25 septembre 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-POPESCU

